RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 22430
Numéro SIREN : 879 880 201
Nom ou dénomination : GENTEM

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2023 sous le numéro de dépôt 37767

2303776901

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : GENTEM

Numéro RCS : 879 880 201
Numéro Gestion : 2020B22430

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 6 R DU GENERAL DE LARMINAT
75015 PARIS

Numéro du Dépôt : 2023R037767 (2023 37769)

Date du Dépôt : 30/03/2023

- Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Date de l'acte : 27/01/2023
Décision 1 : Changement de commissaire aux comptes titulaire et suppléant

fait à Paris, le 30 mars 2023

LPS13*72711

GenTem

Société par actions simplifiée au capital de 57 560 265 euros
Siège social : 6, rue du Général de Larminat 75015 PARIS
879 880 201 RCS Paris
« *la Société* »

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
30 MAR. 2023
Sous le N° :

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 27 janvier,
A 15 heures,

Les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire aux Terrasses de la Gournerie - Château de la Gournerie 44800 Saint-Herblain, sur convocation par le président, faite par courrier électronique adressé à chaque associé le jeudi 19 janvier 2023, conformément aux dispositions légales et statutaires.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents ou leur mandataire.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Guy TEMPEREAU**, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Jean-Michel GRIMONPREZ et **Monsieur Benoît QUINTIN de KERCADIO**, Commissaires aux comptes de la Société, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Madame Emilie DEMOURET est désignée secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés réunissent plus du quart des actions ayant le droit de vote. En conséquence, le Président de l'Assemblée déclare que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- le cas échéant, les formules de pouvoirs,
- la copie de la lettre de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du président,
- le texte du projet des résolutions soumis au vote de l'assemblée,
- les lettres de démission des commissaires aux comptes,
- les courriers d'acceptation de fonctions des nouveaux commissaires aux comptes et les attestations de leur inscription sur la liste des commissaires aux comptes.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition à l'établissement principal.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant en remplacement des commissaires aux comptes démissionnaires,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée son rapport, les lettres de démission des commissaires aux comptes, les courriers d'acceptation de fonctions des nouveaux commissaires aux comptes ainsi que les attestations de leur inscription sur la liste des commissaires aux comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant en remplacement des commissaires aux comptes démissionnaires

L'Assemblée Générale :

1. **après avoir pris connaissance** du rapport du Président, des lettres de démission des commissaires aux comptes, des lettres d'acceptation de la mission de commissaires aux comptes et des attestations d'inscription sur la liste des commissaires aux comptes,

2. **prend acte** de la démission de Monsieur Jean-Michel GRIMONPREZ de son mandat de commissaire aux comptes titulaire à effet du 31 décembre 2022 en raison de son départ à la retraite, et de Monsieur Nicolas PERENCHIO de son mandat de commissaire aux comptes suppléant à effet du 18 juin 2021,

3. **et décide de nommer** :

- Monsieur Vincent JEANNEAU, domicilié 18 avenue Jacques Cartier - BP 30266 - 44818 SAINT-HERBLAIN CEDEX, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de Monsieur Jean-Michel GRIMONPREZ, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, et

- Madame Céline BRAUD, domiciliée 18 avenue Jacques Cartier - BP 30266 - 44818 SAINT-HERBLAIN CEDEX, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Nicolas PERENCHIO, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Monsieur Vincent JEANNEAU et Madame Céline BRAUD ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Les mandats des co-commissaires aux comptes, Monsieur Benoît QUINTIN de KERCADIO, Commissaire aux comptes titulaire, et Monsieur Jean-Charles LE DOUARAN, Commissaire aux comptes suppléant, se poursuivent sans changement, pour la même durée.

Cette résolution, mise aux voix, recueille :
7.674.702 voix pour, 0 contre,
0 abstention(s),
et est en conséquence adoptée.

DEUXIEME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, recueille :
7.674.702 voix pour, 0 contre,
0 abstention(s),
et est en conséquence adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Guy TEMPEREAU

Le secrétaire
Emilie DEMOURET